

TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS ANIMALES

	PORCELETS (PCL)
Période d'assurance	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Modèle de ferme	2011 : Naisseur-Finisseur possédant 225 truies et produisant 4 264 porcs
Calendrier de paiement	21 juillet (50%) - 21 Janvier (75%) - 30 Avril (FINAL)

Année d'assurance	2009 (Final)		2010 (Final)		2011	
	25,5 kg/porcelet		25,5 kg/porcelet		25,5 kg/porcelet	
Poids de vente ou de transfert	25,5 kg/porcelet		25,5 kg/porcelet		25,5 kg/porcelet	
Période d'assurance	jan à déc 2009		jan à déc 2010		jan à déc 2011	
	\$/porc	\$/kg	\$/porc	\$/kg	\$/porc	\$/kg
Revenu stabilisé	182,72	1,9830	182,55	1,8820	204,91	2,1125
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾	180,63	1,9603	176,99	1,8247	199,10	2,0526
Prix du marché	120,77	1,3107	154,46	1,5924	177,19	1,8267
Compensation totale ASRA	59,86	0,6496	22,53	0,2323	21,91	0,2259
Répartition de la compensation	40%		40%		40%	
Compensation par unité assurée ⁽²⁾	en \$/truie ⁽⁴⁾ 437,70		en \$/truie ⁽⁴⁾ 164,74		en \$/truie ⁽⁴⁾ 181,53	
1 ^{re} avance	juil 09	196,00	juil 10	64,11	juin 11	156,02
2 ^e avance	sept 09	126,00	jan 11	78,26	août 11	11,92
3 ^e avance	nov 09	30,00				
4 ^e avance	jan 10	35,00				
FINAL	avril 10	50,70	avril 11	22,37		
TOTAL versé à ce jour		437,70		164,74		167,94
Compensation résiduelle		0,00		0,00		13,59
Nombre d'adhérents	899		861		827	
Unités compensables	362 218	Truies	331 259	Truies	310 920	Truies

Contribution totale ASRA ⁽³⁾		133,28		130,37		104,54
Répartition de la contribution						
Contribution par unité assurée						
1 ^{re} retenue	juil 09	120,83	juil 10	64,11	juin 11	115,20
2 ^e retenue	sept 09	12,45	jan 11	66,26	août 11	-10,20
3 ^e retenue						
Contribution acquittée à ce jour		133,28		130,37		105,00
Contribution résiduelle		0,00		0,00		-0,46
Unités cotisables	362 477	Truies	331 674	Truies	310 944	Truies

REMARQUES

- (1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.
L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants :
2009 : Agri-investissement 2008 et 2009;
2010 et 2011 : Agri-invest. et Agri-Québec (4,5 % des VNA).
- (2) La compensation 2011 est majorée, après répartition, de 15,44 \$/truie pour ne tenir compte que de 50 % de la mesure d'efficacité de la ferme type.
- (3) 2010 : taux de 156,73 \$/truie et 2011 : taux de 138,29 \$/truie pour les unités qui excèdent 684 truies.
- (4) La compensation par truie assurée est évaluée en 2011 selon la formule suivante : (\$/porc x 4 264 porcs / 225 truies x 40 % = \$/truie).

Mise à jour des prévisions de compensation : 19 octobre 2011

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 30 janvier 2012